

A St Just le 17 octobre 2023.

Accord temps de travail : réunion N°1.

Le 17 octobre 2023, la direction a convoqué les organisations syndicales afin d'évoquer le temps de travail. Force est de constater que la direction fait un amalgame entre « **temps de travail** » et « **organisation du travail** ». Le temps de travail **c'est notre accord**, l'organisation du travail, **c'est du ressort de l'employeur**. C'est là que le bas blesse, si de tout temps les directions avaient la capacité d'organiser le travail, **il semblerait que depuis 2019 ce ne soit plus le cas**. Est-ce un problème de « **temps de travail** » ou de « **compétences de nos dirigeants** ».

Autre point, au demeurant important, **aucune organisation syndicale n'a dénoncé l'accord temps de travail actuel comme l'a prétendu la direction** lors de ses réunions de communication du 27 septembre dernier. **Une fois que la direction aura dénoncé l'accord de prorogation**, et après que la CGT DS Smith St Just aura eu vérifié certains détails, **nous aurons un délai de 15 mois pour trouver un nouvel accord** (3 mois de préavis + 12 mois de négociation). De plus, la CGT DS Smith St Just **reste persuadé qu'un accord à déterminé n'est pas dénonçable**. Si tel est le cas, notre organisation syndicale **engagera une procédure pour faire invalider cette dénonciation**.

La CGT DS Smith St Just ne partage pas le constat de la direction qui nous a dépeint une situation économique assez cataclysmique. **Situation créée de toute pièce pour entretenir un climat de peur et essayer de raboter les droits des salarié.es**. Quant à la compétitivité du site, la CGT DS Smith St Just a tout de même rappelé que le jour où **la direction sera de nouveau capable d'organiser le travail**, le site se portera bien mieux. Si nous devons revoir notre accord temps de travail, il faudrait qu'il

soit **à mina équivalent à l'accord actuel**. Il est hors de question pour la CGT DS Smith St Just de signer un accord moins-disant.

La direction affiche la volonté de finaliser un accord au plus tard en février 2024. Pour la CGT DS Smith St Just, cette dernière est plutôt prétentieuse car il nous a fallu 3 ans pour aboutir à celui de 2013. De plus, pour notre organisation syndicale, il n'y a aucune urgence. Reste une question subsidiaire mais hautement importante : **le site de St Just fait-il parti des sites essentiels pour investir** quand la CGT DS Smith St Just apprend **que les investissements seront réduits à l'essentiel** ? Cette dernière a tout de même voulu établir un calendrier de négociation dont les dates sont fixées.

La CGT DS Smith St Just reviendra au fur et à mesure des discussions vers les salarié.es, mais ne nous y trompons pas, **notre organisation syndicale n'a jamais signé un accord par dépit ou faute de mieux**. Si nouvel accord il devait y avoir, la CGT DS Smith St Just **se battra à nouveau** pour que les salarié.es ne soient pas **les victimes des desideratas d'une direction ultra libérale et débridée qui est incapable de faire la différence entre organisation du travail et temps de travail**.

La CGT DS Smith St Just.

